Conseil communal de Jalhay du 7 septembre 2026

Notre bourgmestre a tout d'abord remercié l'ensemble des intervenants qui ont combattu l'incendie des Hautes Fagnes. Ensuite, 16 points ont été traités en séance publique. A l'unanimité, le Conseil a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil du 29 juin 2026.
- installé la Conseillère communale suppléante en qualité de Conseillère communale effective (Muriel Mulhen) pendant la période correspondant à l'empêchement de Mme Alison CLEMENT.
- décidé de modifier le chemin vicinal n°1 de Sart, de créer une voirie communale et une servitude publique de passage dans le cadre de l'urbanisation d'un bien à Cokaifagne - Division 2, section C n°104 H et 63 L, à l'occasion de la création d'un lotissement pour 15 logements route de Hockai.
- décidé de déplacer le sentier vicinal n°112 (Arbespine 68-69).
- décidé la création d'un chemin public, ainsi que le déboisement et le reprofilage d'un terrain sis en zone agricole afin de pouvoir y mener une activité agricole - Route de Ligné à Sart-Jalhay (Parcelles cadastrées 2ème division section A n°1148A, 1218, 1219A et 1220A).
- décidé de modifier des limites de l'agglomération de Sart et la limitation de vitesse.
- approuvé les conditions et du mode passation d'un marché public de travaux en vue de la mise en place d'un pertuis au Moulin de Dison (MP 2026-060) pour lutter contre les inondations (montant : 101.154 € TVAC).
- approuvé les conditions et du mode passation d'un marché des voiries communales 2026 (Pont de Stavelot et Haut Balmoral - route du lac de Warfa) (MP 2026-061 – montant des travaux : 89.229 € TVAC).
- modifié le règlement de travail du personnel communal dans le cadre de la surveillance par caméra dans et à proximité du bâtiment du CPAS et du système de géolocalisation à bord des véhicules communaux.
- décidé l'octroi d'une prime pour la destruction des nids de frelons asiatiques. La commune remboursera 50% du montant de l'intervention (limitée à 60 €).
- décidé le montant de la taxe (350 €) pour le changement de nom et celui pour le changement de prénom(s). Exercices 2026 à 2031.
- décidé l'octroi d'un subside (3000 €) à l'ASBL Les Amis de l'Académie René Defossez. 300 élèves habitent notre commune.
- ratifié les Ordonnances de la Bourgmestre concernant l'Interdiction de l'utilisation des barbecues.

Malgré l'avis négatif de notre ancien bourgmestre Michel Fransolet (MR-IC-EJS) , des conseillers Francis Lerho et Bastien Laurent (MR-IC-EJS), des conseillers de l'opposition Vincent Swartenbrouckx, Jacques Chaumont et André Belboom (VISION) et en dépit de l'abstention de l'échevin Michel Parotte et de la présidente du CPAS Noëlle Willem, le Conseil a approuvé l'Avant-projet du Schéma de Développement Communal (SDC). Pour rappel, en février, la fragmentation du groupe MR-IC-EJS en deux clans au sein de la majorité (les « pro-ancien bourgmestre » et les « pro-nouvelle bourgmestre »), l'abstention du conseiller Pierre Jacquemin (MR-IC-EJS) et le vote négatif des 4 membres de l'opposition (le conseiller Michel Garsoux n'étant pas présent) avaient été décisifs et avaient provoqué le rejet de l'avant-projet.

Une commission communale avait alors été mise sur pied pour adapter l'avant-projet en éliminant, autant que possible, les inquiétudes et les incompréhensions formulées à l'époque, mais sans le succès escompté.

Cette fois-ci, alors que la majorité est toujours divisée, l'avant-projet a pourtant pu être approuvé grâce à deux éléments :

- le changement d'avis du conseiller Pierre Jacquemin (MR-IC-EJS).
- les « divergences de vision » de la part des conseillers Michel Garsoux et Valentine Bourgeois par rapport aux autres membres du groupe VISION.

Toutes ces dissensions coûteront beaucoup d'argent à la commune, notamment en frais de bureau d'étude. Ce dernier envisage d'ailleurs de « jeter le gant ». Le montant des heures prestées est en effet devenu beaucoup trop élevé par rapport au prix forfaitaire de leur mission, le tout dans une ambiance délétère.

Dans les divers, nous apprenons que :

- les dépôts des matériaux illégaux par la commune ont repris récemment au lieu-dit Roslin.
- une demande de placement d'une armoire électrique avait été faite à Charneux pour la Kermesse, mais n'est pas possible, car la voirie est trop étroite.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC